

Compte rendu de la réunion de parents APEI du 17 Mars 2025

Présents : Francois Brillouet, Philippe Cochener, Claude Dezalys, Nicole Jennings, Felix Lebovic, Isabelle Pinto-Jolivet, Sylvaine Ribadeau Dumas, Josette Turgis

A cette réunion on accueille 3 nouveaux participants :

- Felix Lebovic, père d'Iris du foyer de Fleury,
- Isabelle Pinto-Jolivet, mère de Paul de l'EAM de Meudon
- Josette Turgis, mère d'Hélène du foyer des Bords de Seine

3 points sont abordés :

- la suite de l'analyse du montant des contributions à l'hébergement
- les possibilités de vacances adaptées
- la continuité de l'encadrement des enfants lors de la disparition des parents

Analyse du montant de la contribution à l'hébergement : Sylvaine a fait une mise à jour de son document initial de synthèse (voir document joint dans le CR précédent). Le tour de table met en évidence des différences de contributions (de 13 à 22€/j), mais l'analyse détaillée est nécessaire : la personne a-t-elle des revenus, travaille-t-elle en ESAT ... ? Il semble cependant qu'en prenant en compte ces éléments, les différences ne sont pas gommées : 2 exemples de situations « similaires » et de contributions différentes : Antoine et Mehdi qui sont en ESAT et au foyer de Fleury, Nathalie et Diane qui sont au CAJ et qui sont au foyer des Lampes.

Le document de Sylvaine donne un cadre pour le département -qui fixe la contribution - en préservant une part minimale pour le résident. Dans tous les cas du tour de table, les montants de contributions restent dans les règles. Mais, dans un but de compréhension des écarts, la première situation (Antoine et Mehdi) va être analysée en détail par Philippe et Claude, en se référant probablement à l'UNAPEI-92 (cf D. Boeuf...), avec un retour à la prochaine réunion.

Séjour de vacances adaptées : le sujet a déjà été abordé à l'automne 2024, mais Nicole y revient avec une demande précise pour les séjours qui acceptent les personnes épileptiques. Sa fille a fait l'expérience de famille d'accueil, mais il s'agit plus d'un partage du quotidien avec la famille que des vacances avec des activités de loisirs. Elle souhaiterait savoir si à l'occasion des vacances, il serait possible qu sa fille soit accueillie dans un foyer qui reste ouvert et avec une chambre libre.

On cite « A bras ouverts », Tous les jeunes en vacances, Aslive, La grande Ourse, Accès Aventure, mais on n'a pas de réponse sur la prise en charge de l'épilepsie...

Comment assurer un encadrement lors de la disparition des parents ? La fratrie peut être une perspective, mais si les liens avec la personne handicapée demeurent, les modes de vie différents les ont souvent relâchés ; mais au mieux, elle reste provisoire... Sylvaine, qui est sœur d'une personne handicapée nous parlera à la prochaine réunion, des perspectives liées au « conseil de familles »

La prochaine réunion est fixée au Lundi 28 Avril 2025 à 18h au Foyer des Bords de Seine (11 route Vaugirard, Meudon).

Francois Brillouet